



Affaire de l'Algérienne Des Eaux (ADE)

**L'ex-député
Tliba au banc
des accusés
pour la 2^{ème} fois**

p.4

SAHARA OCCIDENTAL Le Front Polisario optimiste sur le règlement politique du conflit

p.2

Un fort consensus se dessine parmi les membres du Conseil de sécurité de l'ONU sur le statut juridique de la question du Sahara Occidental, selon le représentant du Front Polisario aux Nations unies, Sidi Mohamed Ammar qui estime qu'il s'agit d'une position positive qui sert le règlement politique du conflit au Sahara occidental.

© Photo : D.R

**CONTRATS DE
PRÉ-EMPLOI**

p.3

DJERAD INSISTE SUR L'URGENCE D'AFFINER LE PLAN D'INSERTION DES CONTRACTUELS

PROJET DE LOI SUR
LA PRÉVENTION
ET LA LUTTE CONTRE
LES ENLÈVEMENTS

**«UN MOYEN
PRÉVENTIF ET
DISSUASIF»**

p.3



RELEVER LES DÉFIS
DU TOURISME ARABE

**Hamidou
appelle
à la promotion
de l'action
commune**

p.4



PORT PÉTROLIER
ET GAZIER D'ARZEW

**Reprise
graduelle
de
l'activité**

p.4

ANP

Arrestation de deux éléments de soutien aux groupes terroristes la semaine dernière

Deux (02) éléments de soutien aux groupes terroristes ont été arrêtés à Khenchela par un détachement de l'Armée nationale populaire (ANP), durant la période du 16 au 22 décembre 2020, a indiqué hier mercredi un bilan publié par le ministère de la Défense nationale.

Accident de la route

Cinq décès et 109 blessés durant les dernières 24 heures

Cinq (05) personnes ont trouvé la mort et 109 autres ont été blessées dans des accidents survenus à travers différentes régions du pays durant les dernières 24 heures, selon un bilan publié mercredi par les services de la Protection civile.



Inondations à Jijel

Une commission pour déterminer les causes

Le ministre des Ressources en eau, Arezki Barraki a dépêché lundi une commission de haut niveau de son département à la wilaya de Jijel en vue de déterminer les causes des dernières inondations survenues à Taher et le chef-lieu de la wilaya causant des dégâts et des dommages considérables des biens

Sahara occidental

Le Front Polisario optimiste sur le règlement politique du conflit

Un fort consensus se dessine parmi les membres du Conseil de sécurité de l'ONU sur le statut juridique de la question du Sahara occidental, selon le représentant du Front Polisario aux Nations unies, Sidi Mohamed Ammar qui estime qu'il s'agit d'une position positive qui sert le règlement politique du conflit au Sahara occidental.

Il fonde son observation sur la réunion des membres du Conseil de sécurité de l'ONU tenue, lundi, autour des derniers développements au Sahara occidental. Celle-ci a montré un fort consensus sur le fait que le statut final du Sahara occidental ne peut être déterminé que par le droit international et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, a-t-il déclaré à l'APS. Pour Sidi Mohamed Ammar, le rejet des membres du Conseil de sécurité des décisions unilatérales prises par le président sortant américain Donald Trump à cet égard, est une «position positive» qui servira, à l'avenir, le processus politique parrainé par les Nations unies. Le diplomate sahraoui a exprimé l'espoir que la nouvelle administration américaine serait en mesure de revenir sur cette décision qui, a-t-il affirmé, avait mis fin à trois décennies de soutien américain au droit du peuple sahraoui à l'autodétermination à travers la mise en œuvre de la résolution 690 de 1991 du Conseil de sécurité.

Il a déclaré que la décision ne servait pas le processus politique de règlement d'un conflit, ni même la paix et la sécurité dans la région. Mais, toutefois, selon le représentant du Front Polisario aux Nations unies, il est prématuré de parler de la gestion future par les Etats-Unis d'Amérique du dossier sahraoui au Conseil de sécurité de l'ONU, soulignant qu'il faudrait attendre le résultat des décisions de la nouvelle administration américaine. Mohamed Sidi Ammar prévoit, également que les membres du Conseil de sécurité de l'ONU renouvellent leur soutien aux efforts de la Minurso pour s'acquitter des tâches qui lui sont confiées. Rappelons que plusieurs membres du Conseil de sécurité ont souligné lundi l'urgence de reprendre le processus politique au Sahara occidental, à l'arrêt depuis 2019,



■ Guterres : «Notre position sur les déclarations concernant le Sahara occidental n'a pas changé et nous continuons de croire qu'une solution peut être trouvée». (Photo:DR)

appelant les partis au conflit, le Front Polisario et le Maroc, à revenir à la table des négociations sans préconditions. A l'issue d'une réunion du Conseil sur les derniers développements au Sahara occidental, l'Afrique du Sud a, par la voix de son ambassadeur à l'ONU, Jerry Matjila, ex-

primé son «impatience» quant à la nomination d'un nouvel envoyé du secrétaire général onusien, pour «soutenir les négociations et la reprise du processus politique». Les deux parties en tant qu'Etats membres de l'UA, a-t-il poursuivi, «doivent préparer les conditions pour un nouveau ces-

sez-le-feu, en étroite coordination avec le Conseil de paix et de sécurité de l'UA, conformément à toutes les dispositions pertinentes de son protocole, pour parvenir à une solution juste et durable du conflit» qui assure au peuple sahraoui le droit à l'autodétermination.

Déplorant l'absence d'un nouvel émissaire onusien, l'ambassadeur Matjila, dont le pays assure la présidence tournante du Conseil de sécurité, a indiqué que le Conseil et la communauté internationale devraient «envisager toutes les méthodes alternatives et pacifiques pour faire avancer la voie politique». Au cours de cette réunion, la Chine, le Niger, la République Dominicaine et la Tunisie, ont renouvelé leur soutien à la reprise du processus onusien sous les auspices d'un nouvel émissaire que l'ONU doit désigner rapidement. La délégation belge auprès de l'ONU a souligné, pour sa part, que «le statut final du Sahara occidental sera déterminé par un processus conduit par l'ONU, conformément au droit international, à la Charte des Nations unies et aux résolutions du Conseil de sécurité onusien.

Idem pour la mission de la République d'Estonie qui a indiqué dans un tweet que l'Estonie «soutient les efforts du Secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, pour trouver une solution politique acceptable pour les deux parties au conflit (Maroc/Front Polisario) sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations unies».

«Notre position sur les déclarations concernant le Sahara occidental n'a pas changé et nous continuons de croire qu'une solution peut être trouvée par un

Le soutien des députés

Les députés de l'Assemblée populaire nationale (APN) réaffirment leur soutien au combat du peuple sahraoui pour l'indépendance, et dénoncent «le troc irrationnel et immoral auquel a recouru le Maroc à travers la normalisation de ses relations avec l'entité sioniste». C'est ce qu'a déclaré le président de l'APN, Slimane Chenine, lors des travaux d'une journée parlementaire placée sous le thème : «Pour l'application du droit du peuple sahraoui à l'autodétermination», en présence du corps diplomatique accrédité en Algérie et nombre de personnalités nationales et d'experts.

«La déclaration du président américain sortant au sujet du Sahara occidental ne pourra en aucun cas modifier la nature juridique et historique du Sahara occidental», a-t-il précisé. Attaché à ses «droits légitimes intransgressibles, irréductibles et inaliénables», le peuple sahraoui est déterminé à «poursuivre la résistance légitime, sous toutes ses formes, dans le but de défendre son droit à l'autodétermination et à l'exercice de sa souveraineté sur son territoire», a souligné Slimane Chenine lors de cette journée, organisée par la Commission des Affaires étrangères, de la coopération et de l'émigration à l'APN. Les événements survenus à El-Guerguerat «ont clairement influencé le processus de résistance du peuple sahraoui, en mettant en échec les stratégies de blackouts médiatiques, de contrevérités politiques et de la tergiversation de la diplomatie marocaine au niveau du Conseil de sécurité», a-t-il expliqué.

Pour le président de l'APN, «la cause sahraouie est désormais plus visible médiatiquement, au sein de l'ONU, de l'Union africaine (UA) et de toutes les instances internationales qui soutiennent la cause sahraouie et appellent à la nécessité pour le Conseil de sécurité d'assumer ses responsabilités dans la prise des décisions indispensables à la relance du processus de règlement». Un processus, poursuit Slimane Chenine, qui doit passer par la nomination de l'envoyé spécial du Secrétaire général de l'ONU pour le Sahara occidental, tout en obligeant le Maroc à «respecter le cessez-le-feu conclu en septembre 1991, la protection des civils sahraouis des politiques de répression marocaines, ainsi que par l'interdiction du pillage des richesses minières et halieutiques sahraouies».

Le président de l'APN a rappelé que les positions de l'Algérie à l'égard du droit des peuples à l'autodétermination, «sont fondées sur des principes inébranlables, loin de tous calculs géopolitiques. Il a affirmé qu'il «incombe à tous les pays de contribuer efficacement à faciliter l'exercice de ce droit et à ne pas l'hypothéquer par leurs calculs géopolitiques et économiques».

L. A.

REPÈRE

Jean Ziegler :

«La décision marocaine est totalement scandaleuse et absurde»

«La décision du roi de Maroc, d'ouvrir une ligne aérienne, de Rabat à Tel Aviv, de reconnaître l'entité sioniste, est un acte totalement scandaleux», a déclaré hier à la radio Chaîne III, le militant altermondialiste, membre du comité consultatif du conseil des Nations unies des droits de l'Homme, le sociologue suisse Jean Ziegler.

Le premier vol commercial direct entre l'entité sioniste et le Maroc, qui est arrivé mardi à Rabat en provenance de Tel Aviv, avec à son bord une délégation de l'occupant sioniste-américain, a suscité l'indignation du militant altermondialiste, qui a aussi qualifié ce premier pas de normalisation des relations entre le Maroc et l'entité sioniste d'«acte scandaleux et absurde». Ziegler, a appelé la communauté internationale à condamner ce deal entre le président sortant américain et le roi du Maroc. «Il faut que l'opinion publique internationale, les Nations unies, condamnent vigoureusement l'attitude liée au roi du Maroc», a-t-il déclaré, en qualifiant l'acte de «trahison envers les autres Etats musulmans» qui ont refusé la normalisation avec l'entité sioniste. «Le Maroc est en position de mensonge internationale, et en plein illégitimité internationale», a-t-il soutenu.

Le sociologue suisse, propose le boycott diplomatique envers l'Etat hébreu, qui selon lui «devrait pouvoir amener l'entité sioniste à la table de négociation et à considérer une paix, qui débouchera sur la naissance d'un Etat palestinien souverain», et que la «seule façon pour forcer l'occupant sioniste à respecter le droit international à libérer les territoires occupés, et de reconnaître enfin un Etat palestinien», rajoute-t-il.

Par ailleurs, Jean Ziegler a commenté la position qu'a tenue l'Algérie envers la normalisation avec l'entité sioniste, et l'a qualifiée d'exemplaire. «L'Algérie, au niveau internationale montre l'exemple d'abord par le soutien permanent irréductible, qu'elle témoigne au peuple palestinien et par sa solidarité envers le peuple sahraoui, ainsi que son soutien indéfectible aux droits d'auto-détermination et donc d'indépendance du peuple du Sahara occidental», a-t-il conclu.

dialogue fondé sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité», de l'ONU, a déclaré le porte-parole du SG de l'ONU, Stéphane Dujarric, avant le briefing du Conseil de sécurité.

Lakhdar A.

Voir sur Internet www.lnr.dz.com

Contrats de pré-emploi

Djerad insiste sur l'urgence d'affiner le plan d'insertion des contractuels

Les contractuels qui ne cessent d'exprimer leurs revendications, depuis des mois, pour leur insertion devront bientôt voir le bout du tunnel de leur combat. En effet, le Gouvernement de Abdelaziz Djerad a étudié, hier, en réunion du gouvernement, les modes opératoires présentés par le ministre du Travail, dans ce cadre.

Lors d'une réunion de l'Exécutif, le Premier ministre, Abdelaziz Djerad, a insisté sur l'urgence d'affiner le plan d'insertion des contractuels. Ce plan qui devra légaliser définitivement la situation des contractuels, sera adopté dans le prochain Conseil des ministres.

Pour rappel, lors de sa visite à Médéa, samedi dernier, le Premier ministre avait abordé le dossier des contractuels, en annonçant que «le Gouvernement examinera mercredi prochain lors de sa réunion une proposition qui sera présentée par le ministre



«L'Algérie nouvelle n'est pas un slogan vain, mais plutôt une réalité tangible dont les objectifs suprêmes sont contenus dans le programme d'action du Président Tebboune». (Photo : D.R.)

du Travail pour parvenir à des solutions en faveur du dossier des contrats de pré-emploi». A cette occasion, le Premier ministre avait affirmé que le «Gouvernement œuvrera à la révision de l'organisation des zones industrielles, à la faveur d'un nouveau cahier des charges qui sera révélé au début de l'année prochaine, en vertu duquel le foncier industriel ne sera attribué qu'aux investisseurs réels».

Evoquant les zones d'ombre, M. Djerad avait insisté sur le fait de ne pas «dénaturer la réalité» concernant ces zones auxquelles le Président Tebboune avait insufflé une véritable dynamique

depuis sa réunion avec les walis, précisant que «le développement est étroitement lié au principe de priorités».

«L'Algérie nouvelle n'est pas un slogan vain, mais plutôt une réalité tangible dont les objectifs suprêmes sont contenus dans le programme d'action du Président Tebboune et le Plan d'action du Gouvernement», cependant il faut travailler pour opérer le changement. Au sujet de la pandémie de Covid-19, le Premier ministre avait réaffirmé que l'Algérie, depuis le début, avait fait face à ce virus à la faveur d'une approche scientifique «mise en œuvre par un Comité scientifique», ajoutant que

«les réalisations de l'Algérie ont été saluées par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), ajoutant qu'en dépit de la baisse du nombre de contaminations, «nous devons rester vigilants pour poursuivre la lutte contre cette pandémie dont le meilleur traitement demeure la prévention et le respect des gestes barrières». Rappelant les contacts établis, ces derniers mois, avec des laboratoires de production du vaccin anti Covid-19, il a fait savoir que l'Algérie voulait assurer les meilleures conditions pour acquérir ce vaccin qui sera prochainement disponible.

Djamila Sai

Projet de loi sur la prévention et la lutte contre les enlèvements

«Un moyen préventif et dissuasif»

Le procureur général adjoint près la Cour d'Alger, Tahar Larabi, a affirmé, hier mercredi que le projet de loi sur la prévention et la lutte contre les enlèvements, cette forme de criminalité organisée, est un moyen préventif et dissuasif de ce crime. «L'enlèvement est un crime grave stipulé dans le Code pénal publié en 1966, mais ce phénomène, et en raison de sa gravité, s'est vu attribuer une loi spéciale de dissuasion pour en freiner la propagation conformément aux instructions du président de la République, Abdelmadjid Tebboune», a-t-il indiqué. Assurant qu'avec ce projet de loi, l'Etat assurera un soutien psychologique, sanitaire et social aux victimes et facilitera leur intégration dans la société ainsi que leur recours à la justice.

Intervenant sur les ondes de la Chaîne I de la Radio algérienne dont il était l'invité de l'émission «La matinale», le Procureur général adjoint près la Cour d'Alger a observé que cette loi permettra le développement d'une stratégie nationale et locale de prévention

des enlèvements criminels dont l'élaboration verra la participation des institutions étatiques mais aussi la société civile.

«Cette stratégie prend en compte la spécificité de chaque région du territoire national, et détermine les facteurs de risque qui conduisent à l'enlèvement, les moyens de prévenir sa survenue et d'y répondre, et le périmètre d'intervention des différents organismes», a poursuivi l'invité de l'émission «La matinale» de la Chaîne I de la Radio algérienne. Ce phénomène, contrairement à ce que certains pensent, a poursuivi le procureur général adjoint près la Cour d'Alger, n'est pas d'une ampleur effrayante. «Les services de sécurité, tous corps confondus, sont en place pour dissuader de tels crimes», a-t-il ajouté. Relevant que ce projet de loi criminalise toutes les formes de kidnapping (menace, enlèvement, séquestration, rançon...) et prévoit des peines sévères allant jusqu'à la perpétuité ou la peine capitale assorties d'une amende pouvant atteindre 2 millions de

dinars pouvant être appliqué d'autant plus que l'Algérie n'a ratifié aucun traité international l'obligeant à ne pas appliquer cette sanction.

Rappelons que lors de la présentation, fin novembre dernier, de ce projet de loi au Conseil de la nation en séance plénière, le ministre de la Justice, Garde des sceaux, a relevé que l'une des principales nouveautés de ce nouveau projet de loi réside dans le fait que son contenu est global. Et traite, a-t-il indiqué, autant du durcissement des peines contre les auteurs de kidnapping que des mécanismes de prévention et de protection des victimes et leurs familles, y compris pour la communauté algérienne établie à l'étranger.

Ce projet de loi, a-t-il poursuivi, vise à adapter la législation au développement du crime sous toutes ses formes, précisant que les enlèvements constituent les «crimes les plus dangereux auxquels le monde est confronté aujourd'hui».

Rabah M.

PANDÉMIE

Dr Salah Eddine Sahraoui à propos du vaccin anti-Coronavirus

«La nouvelle souche n'impacterait pas la capacité vaccinale»

Le président de la Société algérienne de biotechnologie et de la recherche médicale, le docteur Salah Eddine Sahraoui, a assuré, hier mercredi à Alger, que la nouvelle souche de la Covid-19, apparue récemment dans certains pays européens, n'impacterait pas la capacité vaccinale. «On peut adapter facilement le vaccin aux nouvelles souches», a-t-il indiqué, faisant observer qu'un laboratoire américain a déclaré une adaptation au bout de six à huit semaines.

S'exprimant sur les ondes de la Chaîne III de la Radio algérienne dont il était l'invité de la rédaction, le Dr Salah Eddine Sahraoui a fait savoir qu'on a des capacités d'adaptation qui nous permettent de sortir d'autres versions de ce vaccin en s'adaptant à sa mutation jusqu'à sa disparition. «C'est une avancée majeure qui est censée nous rassurer», a estimé le président de la Société algérienne de biotechnologie et de la recherche médicale.

Pour l'invité de la rédaction de la Chaîne III de la Radio algérienne, l'arrivée du vaccin ne doit pas nous faire oublier les autres mesures de lutttes contre la pandémie. Principalement, a poursuivi le Dr Salah Eddine Sahraoui, la prévention et les mesures barrières. «Se faire vacciner nous protège, théoriquement, contre le nouveau Coronavirus (Covid-19) mais nous ne sommes pas sûrs qu'on ne transmet pas la maladie», fait-il remarquer.

Evoquant les craintes exprimées par certaines populations sur l'efficacité du vaccin, élaboré, rappelle-t-on, en moins d'une année, le président de la Société algérienne de biotechnologie et de la recherche médicale affirme que celles-ci (craintes, ndr) sont justifiées. «On peut les comprendre, mais il y a un bon parcours scientifique qui a été parcouru par mes confrères qui a permis aujourd'hui à la mise sur le marché de ces vaccins», a encore observé Dr Salah Eddine Sahraoui, faisant remarquer que nous devons, absolument, saisir cette opportunité qui est une arme supplémentaire et complémentaire dans la prise en charge de cette épidémie du Coronavirus (Covid-19). S'agissant du choix du vaccin que l'Algérie devrait acquérir prochainement, le président de la Société algérienne de biotechnologie et de la recherche médicale a affirmé que les vaccins ou le vaccin choisi(s) passeront par tous les filtres réglementaires qui sont nécessaires pour mettre à disposition le vaccin dans notre pays. Rappelant, au passage, que, l'Agence nationale du médicament, sous l'impulsion du ministère de l'Industrie, y a pris les procédures accélérées mises en place par les agences pour l'enregistrement du ou des vaccins.

Rabah M.

BRÈVE

MDN

Arrestation de deux éléments de soutien aux groupes terroristes

Deux éléments de soutien aux groupes terroristes ont été arrêtés à Khenchela par un détachement de l'Armée nationale populaire (ANP), durant la période du 16 au 22 décembre 2020, a indiqué mercredi un bilan publié par le ministère de la Défense nationale.

«Dans le cadre de la lutte antiterroriste, un détachement de l'Armée nationale populaire a arrêté (02) éléments de soutien aux groupes terroristes à Khenchela, tandis qu'un autre détachement de l'ANP a découvert et détruit une (01) bombe de confection artisanale à Rélizane», est-il précisé dans ce bilan.

Selon la même source, «de grandes quantités de kif traité s'élevant à (24) quintaux et (58,632) kilogrammes, ayant été introduites via les frontières avec le Maroc» ont été saisies, lors d'opérations distinctes, durant cette période.

En outre, (37) narcotrafiquants ont été arrêtés par détachements combinés de l'ANP, en coordination avec les différents services de sécurité, lors de ces opérations menées «dans le cadre de la lutte contre la criminalité organisée et en continuité des efforts intenses visant à contrecarrer le phénomène du narcotrafic dans notre pays».

Détaillant ces opérations exécutées «dans la dynamique des efforts continus dans la lutte antiterroriste et contre la criminalité organisée multiforme», le bilan fait état de la saisie, dans la zone d'Oum Laachar à Tindouf, d'une «importante quantité de kif traité s'élevant à (10) quintaux et (03) kilogrammes» par un détachement combiné de l'ANP.

Affaire de l'Algérienne Des Eaux (ADE)

L'ex-député Tliba au banc des accusés pour la deuxième fois

Les éléments de la brigade économique des services de sécurité enquêtent sur le dossier de l'ex-député et vice-président de l'Assemblée Populaire Nationale (APN) Bah Eddine Tliba. Convocations et auditions des mis en cause sont quotidiennes au niveau de cette brigade.

On revient aux années quatre-vingt lorsque ce type d'institution avait encore une certaine crédibilité à tous les niveaux d'intervention. Ce sont ces changements intervenus avec la mise en route de la «Nouvelle Algérie» qu'aurait dû prendre en considération au moment de commettre ses délits Bah Eddine Tliba lui qui, jusqu'au début 2020, avait pour relation les grosses pontes du pouvoir. Celles-ci n'avaient pas réussi à lui faire éviter sa condamnation à sept années de prison ferme. Il avait été interpellé après avoir été auteur de plusieurs délits ou fait commettre par des complices cadres et agents en poste à différents niveaux de responsabilité. Dans le lot, il y a le directeur de l'entreprise de l'Algérienne Des Eaux (ADE) d'Annaba qui avait cru pouvoir échapper aux griffes de la justice. A ce poste, il lui est reproché de nombreux méfaits dont un au préjudice du Trésor public d'un montant proche du milliard commis avec la complicité de Tliba.

Bien que derrière les barreaux depuis des mois, cet ancien député nie tout ce qui lui est reproché comme le trafic d'influence des cadres et agents de l'entreprise ainsi que la corruption des membres du sérail de l'ancien gouvernement. Ces derniers n'ont pas été inquiétés une seule fois alors qu'il est question de «nouvelle Algérie». Cette position avait



■ Dans le lot, il y a le directeur de l'entreprise de l'Algérienne Des Eaux (ADE) d'Annaba qui avait cru pouvoir échapper aux griffes de la justice. (Photo : DR)

permis à Tliba de décrocher des marchés sans gré à gré. Il en est ainsi des grosses conduites et canalisation d'eau potable et usée dont il disposait à satiété, de logements aidés et sociaux, de terrains fonciers et même des aires de stationnement pour le stationnement de son véhicule personnel au gré de sa volonté.

Stimulé par l'impunité, Tliba fit mains basses sur les produits (matériels et mains d'œuvre) de l'ADE et d'ArcelorMittal et élimina tous ses concurrents. Interpellé alors qu'il était en fuite pour une affaire de trafic d'influence commis lors des dernières législatives, Tliba a été jugé et condamné à sept ans de prison ferme pour trafic d'influence dans un précédent procès. Il a fait appel. Il aura aussi des comptes à rendre à la justice lors d'un 2^{ème} procès pour son implication directe dans un détournement de plusieurs centaines de millions de DA et trafic d'influence.

Il implique plusieurs personnalités proches du pouvoir et des cadres complices dans une affaire de détournements de matériels. Ce qui explique aussi la bonne volonté de nombreux

cadres venus apporter leur collaboration pour l'éclatement de la vérité dans cette affaire «ADE». Elle s'est transformée depuis quelques jours en coffre à butins par quelques cadres qui s'étaient placés sous l'autorité des services de sécurité. Bon nombre d'entre eux devraient être placés en garde à vue. Tous ses aspects dans cette affaire ont éclaté au grand jour. En charge des investigations, les services de sécurité spécialisés en matière de lutte contre les malversations et corruptions multiplient l'audition engagés par un des suspects sur l'utilisation des fonds publics. Il serait question d'importants montants subtilisés pour des piqages clandestins de cités immobilières propriétés de Tliba. Rien ne transparait dans les travaux de réalisation si ce n'est quelques pointes de pioches comme pour informer l'opinion publique de la mise en place de conduites d'eau potable et usée. Tliba les a réalisées depuis qu'il s'est installé à Annaba en 2011 avant de devenir archi-millionnaire. Cet individu qui, au début des années 2010, a pratiquement fait mains basses sur plusieurs

assiettes foncières. Ce «sac juridique» large et vague à l'extrême qui permet tout ou presque tout en matière de procédure pénale, ne s'est pas arrêté à ce niveau. Sa qualité de membre de l'APN lui a permis de titiller la sensibilité des gestionnaires ArcelorMittal d'imposer sa loi pour acquérir ou faire acquérir par des relations la ferraille. Il est étonnant qu'au niveau du complexe El Hadjar, on ne lui est rien reproché. A l'exemple de fautes de gestion que recouvre le vocable du même nom en matière de dépenses publiques. Il importe de préciser que ce titre est dénué de tout parti-pris et que les opinions exprimées sont celles des simples citoyens et d'anciens cadres. Dans cette investigation, il y a le souci de faire œuvre civique. L'ADE est une entreprise publique. Elle a énormément été victime de détournements de fonds publics, de corruption, de concussion et de faux en écritures comptables ainsi que d'injustice sous toutes ses formes dans le traitement des affaires publiques. D'où l'idée de faire peser en permanence une épée de Damoclès sur la tête des gestionnaires des finances publiques. Elle permettra d'être utilisée à tout moment ou pas selon que le gestionnaire est en dissension politique ou en accord avec le pouvoir exécutif. Depuis quelques mois, l'affaire du logement de Séraïdi revient au-devant de l'actualité. Il aurait été bâti avec les moyens de l'entreprise ADE. Elle confirme les accusations de trafic d'influence et de détournements avec la complicité de Tliba Bah Eddine. Il reste que le timing de cette affaire interroge alors qu'un différend a justement opposé avant son décès victime du Coronavirus, le secrétaire général du syndicat de l'entreprise.

A. Djabali

ENERGIE

Port pétrolier et gazier d'Arzew

Reprise graduelle de l'activité

Le ministère de l'Energie a apporté des précisions concernant l'arrêt du port pétrolier et gazier d'Arzew et Bethioua (Oran) survenu du 6 au 13 du mois courant. A ce propos, il a assuré que les chargements des hydrocarbures ont repris graduellement dès le 9 décembre, tandis que le méthanier Lalla Fatma N'Soumer a chargé sa cargaison le 13 décembre.

«Nous tenons à informer l'opinion publique que cet arrêt, survenu depuis le début du mois de décembre, a été provoqué par les mauvaises conditions météorologiques, obligeant l'entreprise portuaire d'Arzew à consigner les ports d'Arzew et de Bethioua pour des périodes assez longues. Ce qui conduit à une perturbation de la navigation maritime», a précisé la Direction générale des hydrocarbures du ministère de l'Energie dans une note d'information publiée sur la page facebook du ministère. La même source a également indiqué que «la consignation des deux ports à compter du 6 décembre 2020 a, par conséquent, induit des retards allant de 3 à 13 jours, mais de façon discontinue, dans les programmes de chargement des navires de transport d'hydrocarbures destinés à l'exportation et pour le marché national». Le ministère a également fait savoir à travers la note d'information que «les chargements des hydrocarbures ont repris graduellement dès le 9 décembre courant» tout en précisant que «le méthanier Lalla Fatma N'Soumer, cité dans la presse, a chargé sa cargaison le 13 décembre, soit un retard de sept (07) jours».

Ces perturbations de chargement des navires «n'ont pas impacté la production en amont, et ce, grâce à la disponibilité des capacités de stockage au Nord et au Sud, ainsi que leur bonne gestion par Sonatrach», a conclu le communiqué. Sur cette affaire, le site américain Bloomberg a indiqué que cet arrêt de dix jours survient alors que l'Algérie connaît depuis la fin de l'été des problèmes d'exportation distincts, l'ayant empêché de prendre avantage de la hausse des prix du gaz sur le marché spot. En outre, Sonatrach n'a proposé aucune cargaison de GNL sur le marché spot, afin de profiter de la remontée des prix et de l'augmentation de la demande hivernale. Le site américain a indiqué, en outre, que cet état de fait suggère que Sonatrach dispose de volumes limités à vendre. Ainsi, le média américain a voulu contacter l'Entreprise nationale des hydrocarbures, à ce sujet, mais cette dernière a refusé tout commentaire. Selon la même source, au moins deux navires de transport de GNL ont été en attente pendant dix jours près du port pétrolier et gazier d'Arzew, abritant le complexe de production de gaz naturel liquéfié (GNL), dont l'un d'entre eux, Lalla Fatma N'Soumer, qui a jeté l'ancre près du port depuis le premier du mois en cours.

Manel Z.

Relever les défis du tourisme arabe

Hamidou appelle à la promotion de l'action commune

Le ministre du Tourisme, de l'Artisanat et du Travail familial, Mohamed Hamidou a appelé avant-hier à la promotion d'un travail conjoint entre les pays arabes, à travers un partenariat «renforcé et global» permettant de faire face aux difficultés et défis auxquels est actuellement confronté le tourisme arabe.

Intervenant aux travaux de la 27^e session du Bureau exécutif du Conseil des ministres arabes du tourisme, tenue par visioconférence, le ministre a indiqué que les recommandations et décisions convenues lors de cette rencontre, nécessitent «des efforts pour leur application dans le cadre d'une approche participative et de concertation».

A ce titre, il a réitéré «l'engagement de l'Algérie à poursuivre son appui aux efforts arabes, en vue de développer une industrie de tourisme, pionnière, durable et sûre».

Passant en revue l'expérience de l'Algérie dans la lutte contre la pandémie de Coronavirus, M. Hamidou a estimé que les résultats obtenus actuellement témoignent du succès collectif dans la limitation des retombées de la pandémie. Ils se veulent aussi un exemple

à suivre pour une reprise progressive, souple et sûre d'un nombre d'activités.

Pour ce faire, poursuit le ministre, l'Algérie s'attèle à «la mise en œuvre de plans, en vue d'une reprise progressive des activités touristiques soumises au contrôle, en focalisant davantage sur l'application des protocoles sectoriels globaux de santé et de sécurité, à l'instar du protocole sanitaire préventif contre le Coronavirus».

Pour lui, la tenue des travaux de cette session en ces circonstances sanitaires exceptionnelles, «est une preuve de la forte volonté commune de surmonter cette conjoncture sensible que traverse le tourisme mondial et arabe».

M. Hamidou a souligné, en outre, que le débat autour des thèmes inscrits à l'ordre du jour de la 23^e session du Conseil interministériel, prévu mercredi, «est une démonstration de la préparation proactive visant à faire face aux difficultés et aux défis auxquels est confronté le tourisme interarabe».

Par ailleurs, le ministre a fait état de la ratification par l'Algérie du document modèle de

la stratégie arabe dans le domaine du renforcement de la sécurité du tourisme arabe. Dans ce sens, il a insisté sur le renforcement des investissements dans le domaine de la sécurité au niveau des différentes zones touristiques.

Il est également question, dans le cadre de ces propositions, d'unifier les mécanismes d'assistance sécuritaire, notamment la réception des plaintes par les touristes en diverses langues, la mise en place des programmes pour aider les touristes et l'organisation de sessions de formation en présentiel ou en ligne, à l'effet d'améliorer la sécurité du tourisme. S'agissant le renforcement du secteur du tourisme en Palestine, le ministre a souligné la nécessité de mettre en œuvre la décision du Conseil ministériel arabe du tourisme en 2018 qui a invité les pays arabes à élargir les investissements touristiques en Palestine, afin d'instaurer une industrie touristique palestinienne et de préserver le patrimoine civilisationnel, culturel et patrimonial de la région.

Manel Z.

INFO EXPRESS

Covid-19

770 enseignants et étudiants universitaires rapatriés jusqu'en novembre dernier

Un total de 770 enseignants et étudiants universitaires ont été rapatriés jusqu'en novembre dernier, dans le cadre des mesures prises suite à la propagation du coronavirus, a indiqué le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Abdelbaki Benziane, affirmant qu'il n'y aura pas une deuxième prolongation des bourses d'études à l'étranger.

Dans un post sur Facebook concernant la prolongation des bourses d'études à l'étranger, le ministre a indiqué que 770 enseignants et étudiants universitaires ont été rapatriés durant la période allant du mois de juillet jusqu'au 14 novembre derniers, ajoutant que les services de son département reçoivent des demandes pour une deuxième prolongation qui «ne peuvent être satisfaites», la précédente prolongation étant «exceptionnelle».

Suite à la propagation de la Covid-19 à travers le monde, la tutelle avait tenu une réunion avec la Commission nationale de formation et de perfectionnement à l'étranger (CNFPE) en deux sessions exceptionnelles pour débattre des questions relatives aux demandes de prolongation, au terme de laquelle il a été convenu d'accorder 15 jours supplémentaires par mois au profit de 281 bénéficiaires ayant épuisé leurs bourses, et ce jusqu'au 30 juin dernier. ■

Alger

L'AFS pourra être retirée de n'importe quel bureau de poste

Le paiement des allocations forfaitaires de solidarité (AFS) est désormais numérisé et les bénéficiaires pourront les retirer à partir de n'importe quel bureau de poste au niveau national, en vertu d'un accord de partenariat signé, mardi, entre Algérie-Poste et l'Agence de développement social (ADS). La convention a été signée par la directrice générale par intérim d'Algérie-poste, Hanoufi Baya et le directeur général de l'ADS Aouaidjia Mohamed El Hadi en présence des ministres de la Poste et des télécommunications, Brahim Boumzar et de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme, Kaoutar Krikou. Le nouvel accord permet aux bénéficiaires de l'AFS de la retirer, désormais, à partir de n'importe quel bureau de poste au niveau national. Selon les responsables, le nouveau système numérique de paiement de l'AFS vise «la modernisation et l'amélioration du Service public, la réduction des délais de paiement, la facilitation des procédures de paiement et le suivi régulier de l'opération de paiement». ■

Annaba

Saisie de plus de 96.000 unités de marchandises non déclarées au port



L'inspection d'un conteneur chargé, selon la déclaration douanière, de 1.099 unités d'accessoires pour téléphones portables importés de la Chine, a permis à la brigade de contrôle de découvrir dans le même conteneur, 86.190 autres unités d'accessoires non déclarées, a précisé la même source. Dans le deuxième conteneur, les douaniers ont découvert 10.724 unités de vêtements non déclarés importés de la Turquie, a-t-on ajouté. Un pro-

L'inspection principale des opérations commerciales relevant de la direction régionale des Douanes algériennes a saisi au port d'Annaba, lors d'un contrôle douanier dans deux conteneurs de transport de marchandises importées de la Chine et de la Turquie, plus de 96.000 unités d'accessoires et marchandises non déclarés, a-t-on appris mardi auprès de la cellule de communication de la direction régionale des Douanes d'Annaba.

cès verbal (PV) d'infraction a été établi et la quantité de marchandises non déclarées a été saisie conformément aux dispositions de

l'article 325 du code des Douanes, a-t-on noté.

Agence

Explosion de gaz à El-Bayadh

Des peines de prison à l'acquittement pour 12 accusés

La Cour de justice d'El-Bayadh a prononcé mardi des verdicts allant de trois ans de prison ferme à l'acquittement dans l'affaire de l'explosion du gaz survenue le mois d'octobre dernier faisant six morts et 17 blessés, a-t-on appris du parquet général de la Cour. Le tribunal d'appel a confirmé, lors de l'audience, les peines de trois ans de prison ferme prononcées, en première instance, contre l'entrepreneur chargé du projet d'élimination des points noirs concernant le réseau des eaux usées dans la ville d'El Bayadh et le conducteur d'engin (bulldozer) poursuivis pour homicide

involontaire, blessures involontaires et incendie ayant entraîné la destruction de biens d'autrui. D'autre part, les peines de trois ans de prison ferme prononcées en première instance à l'encontre du conducteur de travaux et le membre élu de l'APC d'El Bayadh ont été réduites à une année de prison ferme, ainsi que celles prononcées contre l'ingénieur de la direction des ressources en eau et un fonctionnaire de Sonelgaz de 3 à une année de prison avec sursis. Dans le même cadre, six autres accusés ont bénéficié de l'acquittement de toutes les accusations portées contre eux. Il

s'agit, en l'occurrence, d'un élu de l'APC d'El Bayadh, d'un ingénieur de l'unité locale de l'Algérienne des eaux (ADE), un autre d'Algérie Télécom et d'un ingénieur à la Société de distribution de l'électricité et du gaz, en plus d'un autre ingénieur de la direction des ressources en eau et un ingénieur du bureau d'études chargé du suivi des travaux de réalisation, selon la même source. De son côté, le parquet général de la Cour de justice d'El Bayadh a interjeté appel contre les peines prononcées par le tribunal d'appel à l'encontre de l'ensemble des accusés dans

Demande d'aide financière

Homme, sans revenu, handicapé, diabétique, marié, demande à toute âme charitable de lui venir en aide financièrement afin de lancer un petit projet (vendeur ambulant) pour pouvoir subvenir aux besoins de ses enfants.

Allah Le Tout Puissant vous le rendra.

MOB : 0782519683

Alger : un budget de 3 milliards DA alloué au secteur de l'eau



Le ministre des Ressources en eau, Arezki Barraki, a indiqué lundi à Alger qu'un programme visant à «sécuriser» l'approvisionnement en eau potable, notamment à Alger, est en cours d'exécution en vue d'anticiper et de compenser le manque des eaux pluviales. (Photo > D. R.)

Béchar : vers la réalisation d'un projet de culture de la spiruline



Un projet de culture de la spiruline, une cyanobactérie qui présente des qualités nutritionnelles remarquables, est en voie de montage par deux jeunes universitaires à Béchar, a-t-on appris lundi à l'occasion des travaux de l'atelier sur les opportunités d'investissement dans le secteur des ressources halieutiques. (Photo > D. R.)

Covid-19 : quelque 14.000 mosquées abritent les 5 prières quotidiennes et celle de vendredi



Le ministre des Affaires religieuses et des Wakfs, Youcef Belmehdi, a fait état, mardi à Alger, de quelque 14.000 mosquées abritant les cinq prières quotidiennes et celle de vendredi, dans le cadre du respect des mesures de prévention contre le Coronavirus (Covid-19). (Photo > D. R.)

2.600 morts dans 17.788 accidents de la route durant les 11 premiers mois 2020



La Délégation nationale à la sécurité routière (DNSR) a fait état de 17.788 accidents de la route survenus durant les 11 premiers mois de l'année 2020, faisant 2.658 morts et 24.218 blessés à différents degrés. (Photo > D. R.)

monde

Tunis

La Tunisie dément toute intention d'établir des relations diplomatiques avec l'entité sioniste

La Tunisie a démenti «catégoriquement» mardi soir toute intention d'établir des relations diplomatiques avec l'entité sioniste, a rapporté l'agence TAP.

Contrairement aux informations circulant dans un certain nombre de médias sur la possibilité de l'établissement des relations diplomatiques entre la Tunisie et l'entité sioniste, le ministère tunisien des Affaires étrangères, de migration et des Tunisiens à l'étranger a confirmé dans un communiqué que toutes les allégations circulant à cet égard étaient infondées et totalement incompatibles avec la position officielle de principe de la Tunisie qui soutient la juste cause palestinienne.

Dans le communiqué, le ministère tunisien a rappelé la position ferme du président tunisien Kaïs Saïed, qui avait souligné à plusieurs reprises que les droits du peuple palestinien étaient inaliénables, notamment son droit à l'autodétermination et à la création d'un Etat indépendant avec Al-Qods pour capitale.

«Cette position de principe découle de la volonté du peuple tunisien et exprime ce qu'il ressent en termes de solidarité et de soutien absolu aux droits légitimes du peuple palestinien, qui lui ont été garantis par diverses références internationales, les résolutions des Nations unies et de ses différents organes, en particulier celles du



La Tunisie réitère son soutien indéfectible à la cause palestinienne. (Photo : D.R)

Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, telles qu'adoptées par de diverses autres organisations internationales et régionales», a précisé le ministère tunisien. «La Tunisie réitère sa pleine conviction qu'une paix juste, durable et globale ne peut être établie dans la région sans appliquer les décisions de légitimité internationale concernant les droits du peuple palestinien à récupérer ses terres volées et à établir son Etat indépendant», a ajouté le commu-

niqué. En conclusion, le ministère a réitéré l'adhésion de la Tunisie au principe de ne participer à aucune initiative qui porte atteinte aux droits légitimes du peuple palestinien frère, affirmant qu'elle n'était pas intéressée à établir des relations diplomatiques avec l'entité sioniste tant qu'elle poursuit sa politique allant à l'encontre des décisions de légitimité internationale et des principes du droit international.

R.I/Agence

AMDH

La situation des droits de l'Homme au Maroc «en dégradation»

Le président de l'Association marocaine des droits de l'Homme (AMDH), Aziz Ghali, a affirmé que la situation des droits de l'Homme au Maroc «s'empire d'année en année avec un recul des acquis réalisés, y compris des droits politiques et civils». Intervenant lors d'une visioconférence sur les droits de l'Homme, M. Ghali a estimé «qu'il n'y a pas lieu de parler des droits de l'Homme au Maroc», soulignant «auparavant, on parlait plutôt de la vulnérabilité des droits de l'Homme au Maroc et des faibles acquis réalisés, et voilà que nous sommes aujourd'hui face à un recul des droits de l'Homme, voire à une dégradation». Il a cité, dans ce sens, «la poursuite des arrestations politiques, en hausse par rapport aux années précédentes», arguant «jusqu'à la fin de l'année, le nombre de détenus politiques s'élevait à 110», outre les «756 cas de disparitions forcées» recensés par l'Association. M. Ghali a souligné, en outre, que «le Hirak du Rif était une opportunité pour évaluer l'évolution de la situation des droits de l'Homme dans le pays, et il s'est avéré, par la suite, que toutes les données fournies par l'Instance équité et réconciliation (IER) n'étaient que pure illusion, ayant fait le constat par nous-mêmes des procédés d'arrestation, des peines et des conditions de détention, et de certaines pratiques qui



60% des Marocains ne bénéficient pas de couverture sociale. (Photo : D.R)

avaient émaillé les procès du Rif, dont le moins qu'on puisse dire c'est qu'ils étaient très durs et injustes envers les détenus». «Il en était de même pour les détenus de Jerada et Beni Tajjite», a-t-il poursuivi. «Les dossiers de Omar Radi et de Slimane Raissouni témoignent de l'état actuel de la presse au Maroc», a ajouté M. Ghali, précisant que les deux journalistes «sont poursuivis pour leurs opinions». Quant aux droits socio-économiques au Maroc, l'intervenant a fait savoir que la crise induite par la pandémie du nouveau coronavirus a permis de «dévoiler la réalité de la situation que vivait le pays», soulignant que «505

familles étaient démunies et dans le besoin, 60 % des Marocains ne bénéficient pas de couverture sociale, et 76% de la population en âge de la retraite privés de pension, outre les chances réduites d'emploi et d'accès à une couverture sociale et un taux faible des élèves ayant réussi à poursuivre leurs études à distance. Sur le plan santé, le président de l'AMDH a fait état de «74,5% malades chroniques dans l'incapacité de se rendre à l'hôpital, n'ayant pas reçu de soins depuis mars jusqu'à fin novembre, et 34,5% enfants non vaccinés dont 43,4% en milieu rural».

R.I

Soudan/Ethiopie

Résoudre les disputes frontalières dans le respect des cadres existants

Le Soudan et l'Ethiopie se sont engagés mardi à résoudre les questions concernant leurs frontières communes dans le respect des cadres existants et sur les bases posées par les accords conclus. Les deux pays ont pris cet engagement lors de la session d'ouverture des réunions du comité conjoint pour la démarcation des frontières qui a débuté mardi à Khartoum. Le ministre des affaires du cabinet soudanais, Omer Manis, a dirigé la délégation soudanaise à cette réunion, tandis que la délégation éthiopienne était dirigée par le vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères éthiopien, Demeke Mekonnen. «Les deux parties maintiennent une volonté politique forte de délimiter les frontières entre les deux pays», a déclaré M. Manis en s'adressant à la session d'ouverture. Il a réaffirmé les liens historiques forts entre le Soudan et l'Ethiopie. M. Mekonnen, pour

sa part, a souligné que les tensions aux frontières ne devraient pas perturber les relations profondément enracinées entre les deux pays. «Nous engagerons des discussions continues lors de cette réunion et nous travaillerons à renforcer les liens fraternels entre nos deux pays», a déclaré le responsable éthiopien. «Les questions frontalières entre les deux pays seront discutées dans le respect des cadres existants et sur les bases posées par les accords conclus et signés, en plus de fixer une date pour le début des travaux de terrain de démarcation des frontières», a-t-il ajouté. La frontière entre les deux pays a été le théâtre d'une montée des tensions la semaine dernière après que l'amée soudanaise eut annoncé que des forces et milices éthiopiennes avaient tendu une embuscade à ses soldats à l'intérieur du territoire soudanais.

R.I/Agence



Demeke Mekonnen, ministre des Affaires étrangères éthiopien.

Libye

Nickolay Mladenov renonce à exercer les fonctions d'envoyé spécial pour la Libye

Le coordonnateur spécial sortant de l'ONU pour le processus de paix au Moyen-Orient, Nickolay Mladenov, qui devait devenir le nouvel envoyé spécial pour la Libye, a décidé de démissionner de l'organe mondial, a annoncé mardi le porte-parole de l'ONU. «Lundi, M. Mladenov a informé le secrétaire général (Antonio Guterres) que lorsque son mandat de coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient prendra fin le 31 décembre, il démissionnera des Nations unies et ne pourra pas prendre le poste d'envoyé spécial pour la Libye, pour lequel, comme vous le savez, il avait été envisagé», a déclaré à la presse Stéphane Dujarric, porte-parole du chef de l'ONU. «M. Mladenov a indiqué

au secrétaire général dans une lettre qu'il avait pris cette décision pour des raisons personnelles et familiales. Le secrétaire général a remercié M. Mladenov pour son dévouement au service des Nations unies au cours des sept dernières années», a ajouté M. Dujarric. Nickolay Mladenov, homme politique et diplomate bulgare, était devenu le représentant spécial de l'ONU pour l'Irak en août 2013, avant d'être nommé coordonnateur spécial de l'ONU pour le processus de paix au Moyen-Orient en février 2015. La proposition de M. Guterres de nommer M. Mladenov comme nouvel envoyé spécial de l'ONU pour la Libye avait obtenu le soutien du Conseil de sécurité la semaine dernière.

R.I

contribution

Économie

Les cinq conditions de la privatisation via la dynamisation de la bourse d'Alger

Face aux tensions budgétaires où le déficit budgétaire selon le PLF2021, serait de 21,75 milliards de dollars en 2021 au cours de 128 dinars un dollar, contre à la clôture 2020 de 18,60 milliards de dollars et un déficit global du trésor prévu de 28,26 milliards de dollars et au manque de dynamisme du secteur public, les assainissement supportés par le Trésor public ayant largement dépassés 100 milliards de dollars entre 2000/2020, certains responsables évoquent la privatisation partielle tant pour certaines entreprises publiques que pour quelques banques par la bourse d'Alger. Étant un processus éminemment politique, toute décision sur un sujet aussi sensible et complexe doit avoir d'abord l'aval du Conseil des ministres certainement après consultation du conseil de sécurité car engageant la sécurité nationale. Je me propose de livrer quelques remarques et propositions sur les finalités du processus de privatisation, qu'il soit partiel ou total à travers mon expérience en tant que président du conseil national des privatisations entre 1996/1999 sous la période du Président Liamine Zeroual m'amène à formuler les conditions de la privatisation via la bourse d'Alger supposant une clarté dans les objectifs et les moyens de mise en œuvre.

Premièrement, une vision stratégique des réformes. Au moment où avec l'impact de la crise du coronavirus et le monde s'orientant vers un nouveau modèle socio-économique avec de profondes mutations technologiques et organisationnelles dont les ondes de choc selon le FMI, la Banque mondiale, et l'OCDE sur la croissance mondiale se feront sentir jusqu'en 2021, la croissance réelle n'étant de retour pas avant fin 2021, sous réserve de la maîtrise de l'épidémie, la majorité des entreprises ayant recours aux Etats pour leur survie et où en Algérie la majorité des entreprises publiques souffrent d'un déficit structurel, endettés vis-à-vis des banques, certaines dont les techniques de production, sont obsolètes ne répondant pas aux nouvelles technologies et aux normes internationales, l'on évoque dans cette conjoncture particulière pour parer à l'important déficit budgétaire. Le constat est le manque de dynamisme du secteur public, les assainissement supportés par le Trésor public ayant largement dépassés 100 milliards de dollars à prix constants entre 2000/2020 du coût des différentes restructurations entre 1980/1999 qui s'ajoutent aux assainissement pour la période 2000/2020 dont plus de 95% de ces entreprises sont revenues à la case de départ alors que l'on aurait avec ce capital-argent créer tout un nouveau tissu économique performant. Ce ne sont que des annonces car étant un processus éminemment politique, toute décision sur un sujet aussi sensible et complexe doit avoir d'abord l'aval du Conseil des ministres certainement après consultation du conseil de sécurité car engageant la sécurité nationale. L'on ne doit pas confondre privatisation et démonopolisation complémentaire, tous deux, processus éminemment politique, allant vers le désengagement de l'Etat de la sphère économique afin qu'il se consacre à son rôle de régulateur stratégique en économie de marché. La

privatisation est un transfert de propriété d'unités existantes vers le secteur privé et la démonopolisation consiste à favoriser l'investissement privé nouveau. L'objectif de la démonopolisation et celui de la privatisation doivent renforcer la mutation systémique de la transition d'une économie administrée vers une économie de marché concurrentielle. Un texte juridique n'est pas suffisant (ce n'est qu'un moyen) et devient un leurre, s'il n'y a pas d'objectifs cohérents clairement définis avec pragmatisme et un retour à la confiance. La privatisation ne peut intervenir avec succès que si elle s'insère dans le cadre d'une cohérence et visibilité de la politique socio-économique globale et que si elle s'accompagne d'un univers concurrentiel et un dialogue soutenu entre les partenaires sociaux, faire fin à l'instabilité juridique perpétuelle, la rénovation de toutes les structures du ministère des finances à travers sa numérisation, fiscalité, domaine, banques, douane et mettre fin à une bureaucratie centrale et locale paralysante, la contrainte majeure d'une gestion administrée renvoyant à la refonte du système sociopolitique, la décentralisation autour de grands de quatre à cinq pôles régionaux ne saurait signifier déconcentration «Mondialisation, réformes et privatisation» ouvrage A. Mebtoul Office des Publications Universitaires –Alger- 2 volumes 500 pages 1981 reproduit dans Editions Amazon Paris -2018. Comme il faut dans le cadre de la politique économique globale, analyser précédemment les impacts de l'Accord d'Association de libre échange l'Europe, toujours en négociations pour un partenariat gagnant-gagnant, de la zone de libre échange avec l'Afrique, avec le monde arabe, ainsi que tous les accords internationaux, ne pouvant exporter que si l'Algérie possède des entreprises publiques ou privées concurrentielles en termes de coûts/qualité, il ne faut pas vivre d'utopie, ces accords ayant des incidences économiques, sociales et politiques.

Deuxièmement, la levée des contraintes d'environnement don les entraves le bureaucratiques ne pouvant y avoir de bourse fiable sans le concurrence, évitant les instabilités juridiques renvoyant à un Etat de droit. Nos responsables sont-ils conscients qu'existe un marché mondial de la privatisation où la concurrence est vivace où le facteur déterminant est la demande compte du goodwill et pas seulement l'offre et que la réussite de ce processus pour éviter que certains prédateurs soient intéressés que par les biens immobiliers de ces entreprises et non pas par l'outil de production. La bourse d'Alger est en léthargie depuis sa création, les pouvoirs ayant construit un stade sans joueurs et paradoxe, ayant introduit par injonctions administratives certaines entreprises publiques déficitaires achetant des entreprises déficitaires oubliant que dans la pratique des affaires n'existent pas de sentiments Troisièmement, une bourse doit se fonder sur un système bancaire rénové. Or, le système financier algérien depuis des décennies est le lieu par excellence de la distribution de la rente les hydrocarbures et donc un enjeu énorme de pouvoir et donc la dynamisation de la bourse passe forcément par le refonte

du système financier. En effet, malgré le nombre d'opérateurs privés, nous avons une économie de nature publique avec une gestion administrée, la totalité des activités quelques soient leur nature se nourrissant de flux budgétaires c'est à dire que l'essence même de financement est liée à la capacité réelle ou supposée de trésor. On peut considérer que les banques en Algérie opèrent non plus à partir d'une épargne puisée de marché, éventuellement un reliquat de travail mais par les avances récurrentes (tirage : réescompte) auprès de la banque d'Algérie pour les entreprises publiques qui son ensuite refinancées par le trésor public sous forme d'assainissement pas seulement pour la période récente mais devant compter les coûts de la restructuration entre 1980/1990. Cette transformation n'est pas dans le champ de l'entreprise mais se déplace dans le champ institutionnel (répartition de la rente les hydrocarbures) et dans cette relation, le système financier algérien est passif. Plus de 90% de ces entreprises son revenues à la case de départ montrant que ce n'est pas une question de capital argent, la richesse réelle ne peut supposant la transformation de stock de monnaie en stock de capital et là est toute la problématique de développement.

Quatrièmement, il ne peut y avoir de bourse sans la résolution de titres de propriété qui doivent circuler librement segmentés en actions ou obligations renvoyant d'ailleurs à l'urgence de l'intégration de la sphère informelle par la délivrance de titres de propriété comme il ne peut y avoir de bourse des valeurs fiables sans les comptabilités claires et transparentes calquées sur les normes internationales par la généralisation les audits et de la comptabilité analytique afin de déterminer clairement les centres de coûts pour les actionnaires. Cela pose le problème de l'adaptation de système socio-éducatif, n'existant pas d'engereening financier. Le poste services au niveau de la balance des paiements avec des sorties de devises est entre 2010/2019 entre 9/11 milliards de dollars par an qui s'ajoute aux sorties de devises des biens d'importations. Existant quelques rares exceptions, il se trouve que les comptes les entreprises publiques et privées algériennes de la plus importante à la plus simple dans état qui ne passerait pas la diligence les audits les plus élémentaires. Par exemple, Sonatrach a besoin d'un nouveau management stratégique à l'instar de la majorité les entreprises algériennes, avec les comptes clairs afin de déterminer les coûts par sections, où nous assistons à l'opacité de la gestion de sonatrach qui se limite à livrer les comptes globaux consolidés voilant l'essentiel sans distinguer si le surplus engrangé est dû à les facteurs exogènes, prix au niveau international ou à une bonne gestion interne. Transitoirement comme amorce, nous proposons une privatisation partielle de quelques champions nationaux rentables pour amorcer le mouvement afin de permettre de constituer un indice boursier consistant en volume et en qualité, agissant comme incubateurs de sociétés éligibles à la bourse et permettant d'attirer les investisseurs à la recherche de financement et de savoir-faire. Cinquièmement, la stabilité monétaire et la stabilité juridique

et monétaire et la résolution des dettes et créances douteuses, les banques publiques croulant sous le poids de créances douteuses et la majorité des entreprises publiques étant en déficit structurel, surtout pour la partie libellée en devises supposant des mécanismes transparents en cas de fluctuation du taux de change. Or, pour la période de 2001 au 18 décembre 2020, nous avons la cotation suivante : -2001 : 77,26 dinars un dollar 69,20 dinars un euro : -2005, 73,36 dinars un dollar, 91,32 dinars un euro : - 2010, 74,31 dinars un dollar et 103,49 dinars un euro : -2015, 100,46 dinars un dollar et 111,44 dinars un euro : -2016 :100,46 dinars un dollar et 111,44 dinars un euro : -2017 : 110,96 dinars un dollar et 125,31 dinars un euro : - 2018 : 116,62 dinars un dollar et 137,69 dinars un euro : -2019 :119,36 dinars un dollar et 133,71 dinars un euro et le 18 décembre 2020 132,1909 dinars un dollar et 161,3919 dinars un euro.

La dépréciation simultanée du dinar par rapport au dollar et l'euro, principales monnaies d'échange, ne répond pas aux valeurs en bourse où la cotation est inversement proportionnelle, ayant pour but essentiel de combler artificiellement le déficit budgétaire, assimilable à un impôt indirect. Ainsi, le gouvernement actuel projetant pour 2023 environ 185 dinars un euro et 156 dinars pour un dollar et en prenant un écart de 50% par rapport au marché parallèle, nous aurons environ 300 dinars un euro minimum en 2023 sous réserve de la maîtrise de l'inflation sinon l'écart serait plus important avec une projection de 240/250 euros fin 2021 en as d'ouverture des frontières et l'inévitable hausse des taux d'intérêts des banques praires pour éviter leurs faillites. Avec 98% des recettes en devises y compris les dérivées provenant des hydrocarbures permettant des réserves de change qui tiennent la cotation à plus de 70%, si fin 2021, les réserves de change clôturent à 10/15 milliards de dollars fin 2021, début 2022, la banque d'Algérie devrait coter le dinar à environ 200 dinars et le cours sur le marché parallèle le 18/12/2020 à 210 dinars un euro s'envolerait à plus de 250/300 dinars un euro. Dans ce cas, il est illusoire tant d'attirer l'épargne de l'émigration via les banques que l'on veut installer avec des coûts en devises, que de capter le capital argent via la sphère informelle via la finance islamique. Comment voulez-vous qu'un opérateur avec cette instabilité monétaire se présente en bourse sachant que la valeur du dinar va chuter d'au moins 50% sinon plus dans deux à trois années, dépréciant ses actifs ?

En résumé, la privatisation partielle ou totale, processus complexe, avec des enjeux économiques, sociaux et politiques avec des recompositions du pouvoir pour une libéralisation maîtrisée afin d'éviter la dilapidation du patrimoine public au profit de spéculateurs intéressés surtout par le patrimoine immobilier, implique la transparence des objectifs précis, la levée des entraves bureaucratiques, du foncier, des banques, de la sphère informelle, la fiscalité, la stabilité juridique et monétaire, critères essentiels pour tout investisseur national ou étranger.

Dr A. Mebtoul

INFO EXPRESS

Mostaganem

Commemoration du 66^e anniversaire de la mort du chahid Bordji Amar

La wilaya de Mostaganem a commémoré mardi le 66^e anniversaire de la mort du chahid et héros Bordji Amar, chef de file des premiers moudjahidine dans la région du Dahra, tué 52 jours après le déclenchement de la Guerre de libération nationale. La cérémonie de commémoration, à laquelle ont pris part les autorités civiles et militaires ainsi que des membres de la famille révolutionnaire, a été marquée par la levée des couleurs nationales, la lecture de la Fatiha du saint Coran à la mémoire des martyrs au cimetière de chouhada et le dépôt d'une gerbe de fleurs devant la stèle commémorative de la commune de Benabdelmalek Ramdane, au douar Ouled El-Hadj. A cette occasion, une exposition de photos a été organisée à la maison de Bordji Amar sise dans la commune de Benabdelmalek Ramdane, retraçant son parcours militant et révolutionnaire, et celui d'autres chouhada de la région, à l'instar de Benabdelmalek Ramdane et Bordji Kaddour, ainsi qu'une autre de livres historiques et de films révolutionnaires. D'autre part, une salle de soins a été inaugurée au lieu-dit «El Bhaïr» mitoyen au douar «Ouled El-Hadj», réalisée dans le cadre du programme de développement visant la prise en charge des zones d'ombre et l'amélioration des prestations sanitaires au profit la population locale.

R.R

Relizane

Des enseignantes de cours d'alphabétisation sensibilisées sur les risques du gaz

Des enseignantes de cours d'alphabétisation ont été initiées à une série de mesures visant une meilleure utilisation du gaz naturel lors d'une journée d'étude dédiée à «la culture de prévention liée à la réduction des accidents domestiques», organisée hier à Relizane, par la direction locale de la Protection civile de Relizane.

Première du genre à l'échelle locale, l'opération de sensibilisation des enseignantes de l'Office nationale d'alphabétisation et d'enseignement pour adultes (ONAEA) s'inscrit dans le cadre des directives données par la direction, portant intensification des actions de proximité en vue de diminuer les accidents domestiques, a précisé à notre bureau M.Khamallah, chargée de la communication au niveau de la Protection civile. Cette initiative vise à toucher le maximum de femmes au foyer qui bénéficient des cours d'alphabétisation, «afin de les orienter sur les moyens et méthodes adéquates d'utilisation des équipements fonctionnant à l'électricité et au gaz naturel, en cette période hivernal», a indiqué le même responsable. «Cette campagne vise à renforcer la sécurité dans les



Cette campagne d'instruction et de sensibilisation vise à toucher le maximum de femmes au foyer. (Photo : D.R)

foyers en inculquant davantage la culture de prévention chez la femme au foyer face aux situations à risques afin de parvenir à la sensibiliser aux risques d'éventuels accidents domestiques, dont les incendies, les explosions et les fuites dus à la mauvaise utilisation de ces deux énergies», a relevé notre interlocuteur.

N.Malik

Tipasa

Création de postes d'emploi pour une meilleure prise en charge des zones d'ombre

Le conseiller du président de la République chargé des zones d'ombre, Brahim Merrad a affirmé, lundi à Tipasa, que la dynamique opérée dans les zones d'ombre était à même d'engager une réflexion sur leur revitalisation, à travers la création de postes d'emploi pour une meilleure prise en charge de ces zones à l'avenir. Dans une déclaration à la presse en marge de sa visite à cette wilaya pour s'enquérir de près de la situation des zones d'ombre, M. Merrad a précisé que «la relance des projets dans ces zones durant l'année en cours a insufflé une grande dynamique pour y améliorer les conditions de vie et y créer de l'emploi». «Cette dynamique nous amène à engager une réflexion sur la possibilité de créer de nouveaux postes d'emploi à travers l'amé-

nagement de micro-zones d'activité consacrées aux différentes spécialités de l'agriculture», a-t-il dit. Il a cité, à titre d'exemple, la wilaya de Tipasa, une région agricole par excellence, où il y a possibilité de créer des micro-zones d'activité pour la production du miel et dérivés ainsi que des huiles naturelles et autres produits, permettant d'associer la femme au foyer, aux côtés des jeunes, aux activités d'emballage et de conditionnement de certains produits agricoles. Rappelant le lancement de 50% des projets de santé dans les zones d'ombre durant l'année en cours, en dépit de la situation financière difficile, le Conseiller du président de la République a assuré que l'année 2021 sera «l'année des zones d'ombre par excellence».

R.R/Agence

Skikda

Une jeune fille de 27 ans retrouvée morte dans un puits

Les éléments de la Protection civile de l'unité secondaire de Tamalous ont retiré le corps sans vie d'une jeune fille âgée de 27 ans du fond d'un puits situé au lieudit «Draa Lechhab» dans la commune de Bin El-Ouidene, daïra de Tamalous.

Il était presque 9h15, lorsque les éléments de la Protection civile sont arrivés sur le lieu du drame. Le maire de la commune et les éléments de la Gendarmerie étaient présents sur les lieux. Le corps de la jeune fille flottait sur l'eau à l'intérieur du puits de huit mètres (08) de profondeur. La hauteur du niveau d'eau à l'intérieur du puits est d'environ 06 mètres, selon la Protection civile. La dépouille de la victime a été déposée au niveau de la morgue de l'hôpital de Tamalous. Pour en savoir plus au sujet de ce drame, nous avons pris attache avec la cour de Skikda. «Le Procureur général et l'adjoint au Procureur chargé de la communication ne répondaient pas», nous a indiqué la



standardiste. Nous avons insisté pour avoir le greffier en chef ou un magistrat mais en vain. «Ils sont tous en réunion», nous a-t-il fait savoir. Revenons à ce drame pour indiquer que pour l'instant, aucune information n'a filtrée sur les circonstances exactes de la mort de cette jeune fille. Selon nos sources, la jeune fille a été identifiée, il s'agit de CH. S., âgée de 27 ans, originaire de «Draa Lechhab», commune de Bin El Ouidene, daïra de Tama-

lous. Comme ce fut le cas pour les deux couples retrouvés sans vie dans un véhicule (voir notre édition du 08 décembre 2020), la mort de cette jeune fille demeure pour l'instant inconnue. S'agit-il d'un simple accident, d'un suicide ou d'un crime ? L'ensemble des hypothèses ne sont pas à écarter, et ce dans l'attente de l'achèvement de l'enquête ouverte par la Gendarmerie nationale de Skikda.

Moncef Redha

Téléphonie mobile

45,22 millions d'abonnés au 3^e trimestre 2020

Le nombre d'abonnés à la téléphonie mobile (GSM, 3G et 4G) en Algérie était de 45,22 millions au 3^e trimestre de l'année 2020, en légère baisse de 0,66% par rapport à la même période de 2019 où il était fixé à 45,52 millions d'abonnés, indique le dernier rapport de l'Autorité de régulation de la poste et des communications électroniques (ARPCE). Sur les 45,22 millions d'abonnés actifs, 7,15 millions sont des abonnés au réseau GSM soit 15,81%, contre 38,07 millions abonnés au réseau 3G/4G, soit 84,19%, selon le rapport. L'ARPCE relève, toutefois, une diminution de 20,33% du parc d'abonnés GSM en l'espace d'une année (7,15 millions au 3^e trimestre de l'année 2020, contre 8,97 millions à la même période de 2019), expliquant cette

situation par la migration des abonnés GSM vers les réseaux de nouvelles technologies 3G et 4G. Le taux de pénétration au réseau mobile a enregistré une légère baisse de 0,13%, passant de 103% au 3^e trimestre de l'année dernière à 102,87% au 3^e trimestre de l'année en cours, note le rapport, élaboré selon une population algérienne estimée à 43,96 millions et un nombre de ménages à 7,32 millions, au 30 septembre 2020. Pour ce qui est de la voix acheminée à travers les réseaux de téléphonie mobile, son trafic a atteint un volume de 40.816 millions de minutes, dont 85,92% réalisé en intra-réseau, 13,92% en trafic national sortant, 0,10% en trafic international sortant et 0,06% en trafic international entrant.

R.R/Agence

Aïn Témouchent

Projet d'extension d'une superficie de 20.000 ha de plantation d'oliviers

Les pluies qui se sont abattues dans la région de Aïn Témouchent ont restauré l'espoir de milliers d'agriculteurs, en particulier, et la population en générale. La pluviométrie a frôlé une quantité de précipitations de 60 mm.

Selon le président de la Chambre de l'agriculture de la wilaya de Aïn Témouchent, M. Bellemou Mohamed, la campagne d'ensemencements se déroule normalement et a atteint plus de 95%. Il est fixé comme objectif l'emblavement d'une superficie de 116.000 hectares pour l'année agricole 2020/2021. Elle est répartie selon les variétés céréalières comme suit : 59.500 ha en blé dur, 7.000 ha en blé tendre, 47.200 ha en orge et 2.300 ha en avoine. La population des agriculteurs, toutes activités agricoles confondues et affiliés à la Chambre, est estimée à 14.000 exploitants.

Notre source a indiqué que la Chambre, en parfait accords avec la banque, a résolu le problème de remboursement des dettes des agriculteurs concernés par le crédit Rfig. Ainsi, les agriculteurs ont pu aisément acquérir les semences auprès des deux coopératives de céréales et légumes secs de Hamam Bouhadjar et Aïn Témouchent.

Dans le souci d'encourager la filière oléicole, la Chambre a célébré la Journée mondiale de l'olivier au niveau de l'huilerie de Khoualef Abdelkader de Aïn Arba qui a excellé en la production des deux variétés de l'huile d'olive. Dans ce contexte, le président de la filière oléicole, M. Addada Okacha a indiqué que la superficie plantée en oliviers frôle la barre des 11.000 hectares répartis, dont 8.000 ha sont entrés en production à travers le territoire de la wilaya de Aïn Témouchent. Les oléiculteurs ne



La superficie plantée en oliviers frôle la barre des 11.000 hectares dans la wilaya de Aïn Témouchent. (Photo : D.R)

trouvent pas beaucoup de difficultés seulement, ils ont besoin de matériel d'irrigation. En outre, il a dévoilé la production d'olive a atteint les 340.000 quintaux durant la saison à travers les 8 000 ha. Cette quantité produite en huile se répartit comme suit : 50% en huile de table et le reste en huile de transformation. Pour l'année 2019/2020 cette production a baissé à 150 1500.00 q en raison de la faible pluvio-

métrie. Parmi les 5 huileries actives, celle de Khoualef Abdelkader de Aïn Arba a réussi une production moyenne. Concernant l'avenir de l'olive dans cette wilaya, le président a révélé le projet d'agrandir la superficie plantée en olive à 20.000 hectares à l'horizon 2024.

En épilogue, M. Addada a affiché son optimisme. La production sera très importante cette année. Il a souhaité que les

agriculteurs investissent d'avantage dans l'olivier en incitant les jeunes à s'impliquer pour développer l'olivier afin d'exporter l'huile vers l'étranger, étant donné que l'huile témouchentaise se distingue des autres par ses qualités physico-chimiques et sa qualité nutritive riches en minéraux.

Sabraoui Djelloul

Intempéries de Jijel

Une commission pour déterminer les causes

Le ministre des Ressources en eau, Arezki Beraki a dépêché lundi une commission de haut niveau de son département à la wilaya de Jijel en vue de déterminer les causes des dernières inondations survenues à Taher et le chef-lieu de la wilaya, causant des dégâts et des dommages considérables des biens, a indiqué, mardi, un communiqué du ministère.

Composée d'un directeur central et de directeurs généraux de l'Agence nationale des ressources en eau et de l'Office national d'assainissement (ONA), outre des experts et des spécialistes relevant du ministère à la wilaya, la commission qui est arrivée à Jijel a tenu des rencontres avec les autorités locales de la wilaya avant de se rendre à plusieurs sites touchés par ces inondations, dont l'entrée est de la wilaya, le quartier Rabta et le pont de l'oued El Kantara, a expliqué la même source. Dans ce cadre, une série de mesure d'urgence et pratiques ont été prises pour remédier à la situation et les dégâts matériels occasionnés par les inondations. Il s'agit de la mobilisation des moyens humains et matériels pour curer les restes et assainir les canaux d'assainis-



Les inondations ont causé des dégâts considérables dans la wilaya de Jijel. (Photo : D.R)

sement sanitaire, la mobilisation de camions de l'ONA de wilayas limitrophes pour enlever la montée des crues ainsi que la mobilisation d'une équipe technique spécialisée pour diagnostic de la situation et traitement des dégâts ayant touché les différentes infrastructures hydrauliques, a précisé la même source. Une équipe technique relevant de l'Organisme de contrôle technique de la construction hydraulique (CTH) qui entamera demain mercredi son travail a

été également mobilisée. La Commission ministérielle annoncera après diagnostic complet et exacte de la situation des mesures complémentaires, a conclu le document.

Un rapport détaillé sur les dégâts

Une commission a été dépêchée à Jijel par le ministre des Ressources en Eau à la suite des récentes intempéries enregistrées dans cette wilaya pour élaborer «un rapport détaillé sur les effets des

ruissellements pluviaux en prévision de la prise de mesures idoines», a indiqué mardi le responsable de la commission Farid Laadjal. «Un rapport détaillé sera présenté au ministre des Ressources en Eau pour prendre les mesures nécessaires», a affirmé M. Laadjal dans une déclaration à la presse, en marge de l'inspection effectuée par les membres de la commission aux divers sites sinistrés par les ruissellements torrentiels. Le responsable de la commission a également souligné qu'une étude est en cours au niveau du ministère de tutelle à l'effet de déterminer «l'ensemble des points noirs» à travers le pays, afin d'établir un plan d'intervention étalé sur plusieurs années pour éliminer les risques d'inondations. De son côté, le directeur général de l'Office national d'assainissement (ONA), Abdelkader Rezak, a indiqué que les services de l'ONA, dépêchés à Jijel, utilisent une caméra de pointe capable de pénétrer dans les longs tunnels inaccessibles à l'homme pour déterminer la présence d'obstacles les obstruant en vue d'intervenir pour les enlever et éviter de futures inondations. Des pluies torrentielles s'étaient abattues la nuit de dimanche à lundi causant l'effondrement partiel du pont d'Oued El Kantra à l'entrée orientale de la wilaya de Jijel et charriant 18 véhicules.

R.R/Agence

FESTIVAL DU THÉÂTRE PROFESSIONNEL À GUELMA

1^{ER} PRIX À LA PIÈCE NESSTENAW FI EL HIT

La pièce «Nesstenaw fi el-hit» de l'association culturelle Numidie de Bordj Bou-Arréridj a remporté la première place du festival culturel local de théâtre professionnel de Guelma dont cette 12^e édition 2020 a été exceptionnellement virtuelle à cause du Covid-19, a appris mardi l'APS, du commissaire du festival, Rachid Djerour. Cette première place assurée à la troupe sa participation au festival national de théâtre professionnel à Alger et des prix d'encouragement seront décernés aux autres troupes, a précisé M. Djerour.

La seconde place de ce festival local tenu du 17 au 21 décembre courant est revenue à la pièce «Sine Nenni» de la compagnie théâtrale Machahou de Tizi Ouzou tandis que la troisième place est allée à «Peinture spéciale» coproduite par la coopérative culturelle Teftika pour le théâtre et les arts et le théâtre régional d'El Eulma (Sétif). Le jury s'est basé, dans son évaluation, des six spectacles en lice sur des critères artistiques, esthétiques et techniques incluant le texte, la scénographie et le jeu des comédiens, a déclaré le jury composé de Lotfi Bensebaa (président), Abdelouahab Bouhamam et Dr. Kenza Mebarki dans son communiqué publié mardi sur la page officielle du théâtre régional de Guelma (TRG) «Mahmoud Triki».

Le jury a salué les efforts déployés par l'équipe d'organisation pour cette édition numérique incluant la tenue de conférences animées par une pléiade de professionnels du théâtre arabe sur le thème du «théâtre et de la culture» et «la diffusion des spectacles sur les pages Youtube et Facebook du TRG».

Le festival culturel local de théâtre professionnel de Guelma est une manifestation annuelle qui met en lice des troupes actives dans les wilayas de l'Est, du Sud-est et du Centre pour un ticket de qualification au festival national de théâtre professionnel à Alger.

R.C.

Patrimoine culturel de Ghardaïa

Relance des projets de restauration

« Je voudrais que mes phrases soient écrites pour toujours », disait Hemingway. Il aspirait à écrire des livres vrais, qui resteraient en nous à tout jamais.

Pour parer à la décrépitude des monuments ancestraux d'une grande valeur historique culturelle et touristique dans la wilaya de Ghardaïa, quatre projets de restauration et de réhabilitation viennent d'être relancés après avoir bénéficié de la levée de gel, a révélé mardi à l'APS le directeur de la culture et des arts par Intérim de la wilaya. Inscrits en 2014 avant d'être gelés dans le cadre des mesures d'austérité prises par les pouvoirs publics, pour un coût global de près de 50 millions DA, ces projets portent sur la réhabilitation et la restauration du système ancestral de partage des eaux au lieu-dit «Litemza», de la mosquée «Al-khafiane» dans la commune de Ghardaïa, de la séguia Sidi-Slimane et le Ksar de Métlili dans la commune de Métlili ainsi que la clôture et les portes du ksar de Daya Ben Dahoua, a détaillé Mohamed Alouani. Le programme de restauration et de réhabilitation de ces monuments ancestraux et historiques s'inscrit dans le cadre des efforts visant la préservation du patrimoine historique et culturel oasien omniprésent dans la vallée du M'zab, ainsi que la promotion touristique de la région et le traitement du bâti menaçant ruine dans les ksour de Métlili et Daya ben Dahoua, a-t-il fait savoir. Ces actions décidées en étroite collaboration avec des acteurs de la société civile visent en premier lieu à valoriser le patrimoine matériel et immatériel de la région de Ghardaïa, dans toute sa diversité, et la rendre plus attractive pour la mise en



place d'un développement touristique durable, a-t-il souligné. Le souci des acteurs de la culture à Ghardaïa est de valoriser le style architectural singulier légué par les aïeux dans la région du M'zab, classée patrimoine universel en 1982 par l'Unesco, ainsi que la richesse artistique et culturelle exceptionnelle de cette contrée. Véritable musée à ciel ouvert, la pentapole du M'zab avec ses cinq ksour et son bâti traditionnel considéré comme des chefs-d'œuvre architecturaux uniques, ingénieusement conçus sous forme d'amphithéâtre épousant le site rocaillieux, et serpentée par une vallée prisée par les touristes, suscite un intérêt particulier des spécialistes, chercheurs, universitaires et autres étudiants en architecture et urbanisme. Ce précieux patrimoine architectural a subi plusieurs actions en matière de réhabilitation et de revalorisation, après une lente décrépitude

liée aux aléas du temps (érosion, vieillissement, inondation, etc). Parmi la richesse patrimoniale, les ksour en premier lieu, les mosquées et autres monuments funéraires ainsi que les ouvrages hydrauliques ancestraux se trouvant dans les palmeraies et les lits d'oueds tels les puits traditionnels, les puits capteurs d'eau pluviale ainsi que le système de partage des eaux. Plusieurs monuments historiques et espaces religieux, des maisons remparts sur la façade et des fortifications les cinq ksour existant dans la vallée du M'zab (Béni-Isguen, Bounoura, El-Atteuf, Mélika et Ghardaïa), témoins d'une civilisation architecturale atypique et d'un passé historique séculaire, ont bénéficié d'une opération de restauration en 2015 signalant l'objectif est la valorisation de cet héritage historique témoignant du génie de l'homme des

oasis dans la construction avec des matériaux locaux (pierre et chaux) ainsi que la gestion des ressources hydriques et la préservation d'un équilibre entre ce patrimoine construit ancestral et celui naturel les palmeraies. Par cette opération de revitalisation, les ksour du M'zab retrouveront leur véritable parure, leur rayonnement d'antan et leur aspect esthétique, afin que ce patrimoine national classé «Secteur Sauvage» en 2005 par décret exécutif N 05/209, serve de levier pour la promotion du tourisme, notamment culturel au niveau de la région. Pour les responsables locaux, la restauration et la rénovation du patrimoine matériel de la région vise à booster l'activité touristique et valoriser l'artisanat local, avec la diversité exceptionnelle des sites et de monuments historiques, et faire de ces segments un des points forts d'un tourisme culturel at-

Parution de «Un jour idéal pour mourir»

Un roman de Samir Kacimi traduit vers le français

Le roman «Un jour idéal pour mourir», une oeuvre sur la vie et la mort dans une société usée par ses contradictions, de l'écrivain Samir Kacimi a été traduit vers le français par Lotfi Niya et publié récemment en Algérie aux éditions Barzakh. Sorti en 2009 dans sa version originale en langue arabe sous le titre de «Yawm raï li-lmawt», ce roman, édité en premier chez l'édition ACTE SUD en France (propriétaire des droits de traduction), raconte la mésaventure d'un journaliste quadragénaire qui, après avoir vu ses aspirations et ses rêves se volatiliser, décide de se jeter du haut d'un immeuble dans la banlieue d'Alger. Pour que la presse parle de lui

et de son suicide inabouti, Halim Bensadek s'est écrit une lettre qu'il s'était envoyée à sa propre adresse en expliquant les raisons de cette entreprise désespérée. Son ami Omar Tounba a également décidé de mettre fin à ses jours après avoir perdu tout espoir d'épouser sa petite amie, malgré sa forte personnalité censée, pourtant, lui permettre de surmonter les différentes épreuves difficiles de la vie. Mais Halim, ce «pauvre» intellectuel aux principes incompatibles avec une société recluse et guidée par ses instincts, n'a pas réussi à mettre en œuvre son «plan suicidaire». Le roman s'articule dans son intégralité autour de ces deux

protagonistes, décrits comme des exemples de personnes inactives dans une société cynique. En filigrane, cette fiction de 117 pages se lit comme un récit intrigant de la vie et de la mort dans un dualisme fascinant et philosophique, invitant à interroger le réel par la fiction et l'absurde. Soutenu par description aiguë et construction originale, le roman porte un regard critique sur les dérives d'une société en perte de repères, que l'auteur et narrateur de cette fiction restitue en bravant sans ambages les interdits qui l'étouffent. A travers l'histoire du journaliste, l'auteur dresse une autopsie d'une société, éprouvée

par ses propres contradictions et décrite dans ses maux et interdits que l'auteur a su adoucir en usant d'images fortes, d'humour et d'ironie. Avocat de formation et journaliste de métier, Samir Kacimi, né en 1974 à Alger, est l'auteur de plusieurs romans notamment «Un jour idéal pour mourir», «Kitab el Machaa», Grand prix Assia-Djebar du roman en langue arabe en 2016 ou encore «L'amour au tournant» traduit en français et publié en Algérie et en France. Natif d'Alger et établi en France, Lotfi Niya a traduit plusieurs oeuvres d'auteurs algériens à l'image de Bachir Mefti et Hmida Ayachi, entre autres.

R.C.

US Gendarmerie Nationale 1 - JSK 2 Iboud : «Le moral et l'envie de gagner reviennent»

→ Les 16^{es} de finale aller de la Coupe de la Confédération jouées mardi ont été une surprise ou tout simplement une démonstration des équipes qui évoluent hors de leurs bases puisqu'elles rentrent avec des satisfactions qui valent plus que les trois points.



■ Belle opération de la JSK au Niger.

(Photo : D. R.)

Moralement, les acteurs ont su mettre en valeur le football africain. C'est le cas de l'équipe algérienne, en l'occurrence la JS Kabylie, partie pourtant, avec une note de contrariété et donc de déception jusqu'à perturber leur déplacement. Les supporters, ceux du mont du Djurdjura, espèrent, nous dit-on, connaître un jour la réalité de l'histoire cousue par la Ligue de football professionnel et qui avait privé leur équipe du report du match joué face à l'ASO Chlef. Les explications données par le président de la

LFP semble ne pas convaincre, mais plutôt laisser une mauvaise impression, voire une déception. Miloud Iboud, porte-parole de la JSK, joint par téléphone à la fin de la rencontre, jouée et remportée face à l'équipe nigérienne de l'US Gendarmerie nationale (2-1), nous dira «le moral et l'envie de gagner reviennent... La JS Kabylie a su réagir sur le terrain adverse, a préféré oublier ce

qui s'est passé et mettre dans le tiroir la réaction de la LFP. Pour nous, il s'agissait d'aller vers une victoire. Une victoire arrachée sportivement et qui rassure tout le monde quant à l'engagement des joueurs. Al hamdoulah, nos joueurs ont tout simplement prouvé qu'ils peuvent réagir, et croire en leur compétence, leur qualité, et leur performance, ce fut une très bonne opération. Un résultat que

nous qualifions d'outil de référence, puisque notre équipe promet de poursuivre cette route qui mènera vers des victoires qui renforceront les liens entre direction, staff, joueurs et supporters». «Cependant, nous dira Iboud, attention, cette victoire ne devra pas nous faire croire que le but est atteint. Il va y avoir d'autres victoires, des nuls et des défaites, ainsi est fait le football, mais l'objectif essentiellement est d'aller vers une différence par rapport à la saison écoulée. Pour la victoire qui s'inscrit dans le cadre de la CAF, bien entendue qu'elle est importante, très importante même pour le moral des joueurs, très bonne aussi pour la crédibilité de tous, notamment des joueurs et du coach. Pour terminer, nous garderons les pieds sur terre, parce que le chemin est encore très long». Sur le terrain, après l'ouverture du score de Bensayah (26'), les Algériens ont vu Daramkoum égaliser pour les locaux (32'), mais la JSK a fi-

CR Témouchent Talbi vise l'accession après sa réélection à la tête du club

→ Le président du CR Témouchent, Houari Talbi, réélu lundi soir à la tête du club nouveau promu en Ligue 2 de football, s'est engagé à jouer la carte de l'accession lors de la nouvelle saison, si les moyens financiers «ne feront pas défaut» à sa

formation. «Notre objectif est de monter une équipe compétitive capable de jouer la carte de l'accession, si nous parvenons à avoir les moyens de notre politique, car comme tout le monde le sait, nous traversons une crise financière

aiguë. Cela nous amène à lancer un énième appel en direction des autorités locales et industriels de la ville pour assister le club», a-t-il déclaré lors de l'exposé de son programme d'action. L'assemblée générale électorale du CRT a eu lieu après avoir décalé à deux reprises la date butoir de recueil des candidatures, en raison de l'absence de candidats pour briguer le poste de président. Cette situation a poussé Houari Talbi à postuler à sa succession à la dernière minute pour «débloquer la situation», a-t-il affirmé. Outre les grosses ambitions qu'il nourrit en vue de la prochaine édition de championnat, dont le coup d'envoi sera donné en février 2021, le même responsable a annoncé qu'il prévoyait de doter le club d'une académie de football. «Par le passé, le CRT était composé dans sa majorité de joueurs enfants

du club. Ce n'est plus le cas depuis quelques années, et je pense qu'il est temps pour nous de revoir cette politique. J'espère que notre demande formulée à la direction de la jeunesse et des sports pour mettre certains sites sportifs à notre disposition, afin de lancer notre académie de football, soit exaucée», a-t-il souhaité. Par ailleurs, le boss du CRT a annoncé la reprise des entraînements mardi, soit après 48 heures de la date fixée par le ministère de la Jeunesse et des Sports pour les clubs de Ligue 2 pour débiter la préparation d'intersaison. La formation de la ville d'Aïn Témouchent, qui a fait un passage éphémère en Ligue 2 entre 2009 et 2011, s'est renforcée par plusieurs joueurs lors du mercato estival. Elle a fait appel aussi à un nouvel entraîneur, en la personne de Hadj Merine qui a succédé à Omar Belatoui,

Ligue 2 - 2020/2021 La LNFA lance «une consultation écrite à trois variantes»

→ La Ligue Nationale du Football Amateur a annoncé mardi avoir soumis aux clubs de Ligue 2 trois variantes possibles pour la saison 2020/2021, et parmi lesquelles ils devront en choisir une, pour permettre le déroulement de la compétition en cette conjoncture exceptionnelle de pandémie. Selon l'instance présidée par Ali Malek, «il est désormais nécessaire de trouver un autre moyen, pour permettre le déroulement du championnat de Ligue 2», d'où cet appel à l'intention des clubs, pour donner leur avis.

et à huis clos, sur terrain neutre», a poursuivi la LNFA. «Les clubs classés aux deux 1^{res} places à l'issue de ce mini-championnat accéderont en Ligue 1, alors que les formations classées aux quatre dernières places de chaque groupe (4x3 = 12) rétrograderont en DNA». Enfin, en ce qui concerne la troisième variante, elle consiste en une répartition des clubs en quatre groupes de neuf, pour un championnat qui se jouera à huis clos, en dix-huit journées (aller/retour) et avec un exempt pour chaque journée.»

Les clubs classés à la 1^{re} place dans chacun des quatre groupes se rencontreront en aller simple, à huis clos et sur terrain neutre, suivant un tirage au sort effectué avant l'entame du championnat. Les deux vainqueurs accéderont en Ligue 1, alors que les clubs classés aux trois dernières places de chaque groupe (3x4 = 12) rétrograderont en DNA», a ajouté l'instance. «Les réponses dûment signées doivent être envoyées au plus tard le 27 décembre, par email à l'adresse suivante (Infamateru@hotmail.fr), ou remises en mains-propres, par porteur, au secrétariat général de la LNFA», a conclu la LNFA à propos de ce document, qui «propose également la composante des groupes, en fonction de la variante choisie».

La première variante proposée consiste à maintenir la formule des deux groupes, avec dix-huit clubs chacun, et avec le déroulement à huis clos des 17 journées, en aller simple. «Les champions des deux groupes accèdent en Ligue 1, alors que les formations classées aux six dernières places de chaque groupe (6x2 = 12) rétrograderont en Division nationale amateur», précise encore l'instance, à propos de cette première variante. Concernant la deuxième variante, elle consiste à répartir les clubs en trois groupes de 12 chacun. Le championnat se jouera à huis clos, en aller/retour, et en vingt-deux journées. «Les clubs classés à la 1^{re} place dans les trois groupes disputeront un mini-championnat, en aller simple

Ligue des champions CRB - Gor Mahia reprogrammé au samedi 26 décembre

→ Le match CR Belouizdad - Gor Mahia (Kenya), prévu initialement mercredi, comptant pour le 2^e tour préliminaire (aller) de la Ligue des champions d'Afrique de football, a été décalé au samedi 26 décembre au stade 5-Juillet d'Alger (20h45), a annoncé mardi soir le CRB dans un communiqué.

«Le club a reçu une correspondance de la Confédération africaine, l'informant de la reprogrammation du match au samedi 26 décembre», a indiqué le Chabab sur sa page officielle Facebook. Attendue lundi après-midi à Alger sur un vol en provenance de Doha (Qatar), la délégation de la formation kényane ne figurait pas parmi

les passagers. Le trio arbitral tunisien désigné pour officier cette rencontre, se trouve quant à lui à Alger depuis dimanche. Le président de Gor Mahia Ambrose Rachier a indiqué, lundi soir au site spécialisé Goal, qu'il avait obtenu l'accord de la CAF pour reprogrammer cette rencontre, précisant que l'arrivée de l'équipe kényane à Alger est prévue mardi ou mercredi. «Il était difficile pour nous de trouver un vol pour l'Algérie en raison de la fermeture de l'espace aérien liée à la pandémie de coronavirus (Covid-19)», a tenu à justifier le patron de Gor Mahia. La seconde manche est fixée aux 5-6 janvier 2021 à Nairobi. ■

EN DEUX MOTS

MCS : Réélu à la tête du CSA, Messaïdi promet un centre de formation

Le président sortant du Club sportif amateur du MC Saïda, Mohamed Messaïdi, a été réélu lors de l'assemblée générale électorale tenue lundi soir. Indiquant qu'il était «honoré» par la confiance placée en lui à nouveau par les membres de l'AG, Messaïdi, a déclaré, à l'APS, qu'il fera de la formation son cheval de bataille au cours de son prochain mandat.

«Mon principal objectif sera de doter le club d'un centre de formation, d'autant que la région regorge de jeunes talents en football», a-t-il souligné.

Il a fait savoir, à ce propos, que des anciens footballeurs viennent d'intégrer le bureau exécutif du CSA, ce qui devra leur permettre de prendre en charge ce dossier, ajoutant que le site devant abriter le centre de formation est déjà désigné, en attendant d'accomplir les procédures administratives d'usage pour lancer le projet. Le même responsable entend également relancer certaines sections sportives qui ont disparu depuis plusieurs années «pour des raisons financières», a-t-il justifié, citant les sections de boxe et de pétanque, comme étant «les mieux placées pour faire leur retour dans un avenir proche».



Quotidien national d'information. Edité par la Sarl SEDICOM au capital social de 100 000 DA. Rédaction - Direction - Administration : Maison de la Presse, 1, rue Bachir Attar, Place du 1^{er} Mai - Alger. Tél. : 021 6710.44 / 6710.46 Fax : 021 6710.75. Compte bancaire : CPA 103 400 089711. 114, rue Hassiba-Ben Bouali, agence Les Halles. Membres fondateurs : Gérant, directeur de la publication: Abdelwahab Djakoune. Rédacteur en chef : Radia Zerrouki Directeur commercial : Ouahid Kouba. Composition PAO La Nouvelle République Impression Alger : SIMPRAL. Tirage : 2500 exemplaires 16 - Pages Oran : SIO. Constantine : SIE Diffusion centre : SEDICOM. Ouest : SPDO. Est : El Khabar Sud : Trag diffusion Publicité : La Nouvelle République, Maison de la Presse. Tél. : 021 6710.72. Fax : 021 6710.75. E-mail : ln98redaction@yahoo.fr / E-mail pub : ln98publicite@yahoo.fr - ANEP Spa : 1, avenue Pasteur, Alger. Tél. : 021 73.76.78 - 021 73.71.28. Fax : 021 73.95.59 - 021 73.99.19. Conception : Studio Baylaucq, Paris, France. Tél. : +331 44.90.80.40 Les manuscrits, photographies ou tout autre document adressés à la rédaction ne peuvent faire l'objet d'une quelconque réclamation.

en direct
Élimination de l'Algérie (U20)

La FAF fera «une évaluation approfondie loin de toute précipitation»

le match à suivre
Ligue des champions

CRB - Gor Mahia reprogrammé au samedi 26 décembre

football
USGN 1 - JSK 2

Iboud : «Le moral et l'envie de gagner reviennent»

Il embauche son fils par une entreprise qatarie

Platini face à une affaire qui ne sombre pas

→ Sur la sellette, Michel Platini assiste à une remontée d'une information pas très reluisante et dont ses répercussions sur son image pèseront très certainement. Pas facile de gérer une telle situation.

Mediapart persiste et signe qu'il aurait fait embaucher son fils par une entreprise qatarie. Jusque là rien de frustrant. Sauf qu'il s'agit d'un accord qualifié d'irresponsable par les professionnels, notamment touchant une personnalité du monde de football. Négocier le recrutement de son fils en échange de son vote pour l'attribution du Mondial-2022 n'est pas du registre de ceux qui militent pour un football propre et transparent. Cela sonne mal, très mal, alors que lui-même condamnait ce genre d'opération. Bien évidemment, comme il fallait s'y attendre «il nie tout arrangement qui aurait conduit à l'embauche de son fils par une entreprise qatarie en échange de son vote pour le Qatar pour l'attribution du Mondial-2022», a indiqué lundi à l'AFP son entourage ne pouvait que réagir à la publication par Mediapart de la note manuscrite. Selon le journal en ligne, «cette note en date du 28 avril 2011 a été saisie lors d'une perquisition dans l'enquête sur la désignation du pays hôte de la Coupe du monde de football en 2022».

Des informations surprenantes

Dans ce document, figurent des informations qui seraient, selon ce même journal en ligne, relatives à la vente du Paris Saint-Germain au fonds souverain Qatar Sports Investments (QSI), avec une répartition prévue du capital, ainsi qu'une somme concernant un salaire devant être versé à Laurent Platini. «70/30% - Laurent Platini



■ Platini dans de sales draps.

(Photo : D. R.)

back of salary (EUR 150 000 à vérifier !!)», peut-on lire sur cette note. «Cette négociation a été révélée par la note découverte en juin 2019 lors d'une perquisition dans les locaux du fonds d'investissement américain Colony Capital», précise Mediapart.

L'entourage de Michel Platini réagit

«Il n'y a eu ni sollicitation, ni transaction en quelque domaine que ce soit, concernant ses votes», selon le site, rapporte *Le Figaro*, «les enquêteurs soupçonnent Laurent Platini, directeur général provisoire

entre 2011 et 2016 de l'équipementier qatari Burrda Sport, filiale de QSI, d'avoir été embauché en contrepartie du vote de son père, alors président de l'UEFA, en faveur du Qatar». Sollicité par l'AFP, l'entourage de Michel Platini «réfute totalement ces allégations». «Comme il le répète depuis quatre ans avec constance, il n'y a eu ni sollicitation, ni transaction en quelque domaine que ce soit, concernant ses votes», a-t-on assuré. Michel Platini «ne comprend toujours pas ce qu'il fait dans cette affaire et en a assez

d'être ainsi diffamé. Il envisage, désormais, d'assigner ceux qui colportent ces mensonges», a ajouté son entourage. Un dossier volumineux qui affronte Michel Platini sur tous les espaces de la communication.

Synthèse de H. Hichem

A voir

■ El Heddaf TV : Belmekchouf à 21h
 ■ RMC Sport 4 : Boxe, Emmanuel Rodriguez - Reymart Gaballo à 21h

La Der
Élimination de l'Algérie (U20) : la FAF fera «une évaluation approfondie loin de toute précipitation»

La participation de l'équipe nationale de football des moins de 20 ans, éliminée lundi du tournoi de l'Union nord-africaine à Tunis, qualificatif à la CAN-2021 en Mauritanie, fera l'objet d'une «évaluation approfondie sur tous les plans, loin de toute précipitation», par la Fédération algérienne, a appris l'APS mardi auprès d'une source autorisée.

Avec un seul point seulement engrangé en trois matches, les juniors algériens ont quitté précocement la compétition lundi, avec un triste bilan d'un match nul et deux défaites et un seul but inscrit. Les coéquipiers de Moncef Bekrar ont entamé la compétition en faisant match nul face à la Tunisie (1-1), avant de concéder deux défaites

de suite face au Maroc et à la Libye, sur le même score (1-0). Selon la même source, «aucune décision n'a été prise concernant l'avenir du sélectionneur national Saber Bensmaïn, toujours en poste». Au cours de son évaluation, la FAF prendra en compte plusieurs paramètres, dont «le jeu produit par l'équipe, l'amalgame entre les joueurs locaux et ceux évoluant à l'étranger», avant de prendre d'éventuelles décisions, précise la même source.

Dans un compte rendu publié lundi soir sur son site officiel, la FAF a qualifié de «désillusion», l'élimination de l'Algérie du tournoi de l'UNAF, alors qu'elle visait l'une des deux places qualificatives à la CAN-2021 en Mauritanie (14 février-4 mars). Le tournoi de l'UNAF se déroule sous

forme d'un mini-championnat, au bout duquel les deux premiers seront qualifiés pour la phase finale de la CAN-2021 de la catégorie, qui verra la participation de 12 équipes. Avec l'élimination de l'Algérie et le retrait de l'Égypte en raison de la détection de plusieurs cas positifs au Covid-19 chez les joueurs, trois pays restent en course pour décrocher l'un des deux billets qualificatifs : la Tunisie, la Libye et le Maroc, et cela à deux journées de l'épilogue. Outre le pays organisateur, neuf pays ont déjà validé leur billet pour le rendez-vous continental. Il s'agit de la Gambie, l'Ouganda, la Tanzanie, Mozambique, la Namibie, Ghana, Burkina Faso, la Centrafrique et du Cameroun.